L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 17 JANVIER.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides steamers de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, sept Surmont, Samedi 28 janv.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

REMARQUE SPÉCIALE.—Dorénavant les vapeurs de cette ligne toucheront à Southampton, Angleterre, pour débarquer les voyageurs et les bagages.

L. GRAND & Cie, Agent, rue Carondelet, 52.

BREME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escales au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nouvelle-Orléans—

Premières cabines .... $120 en or.
Entrepont .... 40 "

De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—

Premières cabines .... $120 en or.
Entrepont .... 45 "

Des billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les MERCREDIS, touchant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage au soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, No 42 rue Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY..... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN.......... Capt—
GEN. MEADE........ Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES...... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI......... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS........ Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt—

Partent pour New-York, tous les samedis.

Le steamer

MISSISSIPPI,
W. P. Henry, commandant

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson Samedi 21 janvier, à 8 heures du matin.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres.......... $50 00.
Entrepont.......... $25 00.

On délivre des billets de connaissements pour Liverpool, Glascow Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont (prepaid tickets), pour Liverpool et le continent sont délivrés aussi à la ligne de steamers de Guion, de Liverpool à New York tous les mercredis, sont à vendre à ce bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 186.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer

ST-LOUIS,
Whitehead commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 22 janvier, à 8 heures A. M.

Passage.......... $60.

On prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.

Nouvelle Ligne pour le Texas.

Le navire à vapeur de première classe THOS. KELSO, capitaine Du Bois, partira du wharf en face de la rue [illegible] poteau 12, pour GALVESTON et INDIANOLA, le Mercredi, 18 du courant, à 4 heures [illegible] soir.

[illegible] magnifiques aménagements pour le fret et une grande capacité pour le fret. Son léger tirant d'eau, lui permet d'aller sur la barre de Galveston, en tout temps et sans délai.

Tout les passagers sont admis à un taux fa[illegible]

Les marchandises n'est reçue à moins qu'elle ne soit en bon ordre d'embarquement. Chaque connaissement doit être porteur sur des reçus séparés. Aucun fret ne sera reçu après quatre heures de relevée.

Les steamers succéderont sous peu celui-ci, et pour amples informations, et pour le fret ou passage, s'adresser à
WM. H. FIELD, Agent, encoignure des rues Camp et Commune (Bâtisse Story.)

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,

[illegible] Sam, Ayles, commis.

Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Bayou Sara, Port Adams, Natchez, [illegible] tous les atterrages intermédiaires. Vicksburg le Natchez se reliera avec les bateaux sur les rivières Yazoo, Tallahatchie, [illegible]. Il fait aussi le service régulier de [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, coin Commune et Delta.

POUR LES ATTAKAPAS ET L'ATCHAFALAYA.

Le bateau à vapeur ROB ROY, d'un faible tirant d'eau, capitaine D. E. Grove, commis W. W. Case, partira [illegible] du courant, à 5 heures de relevée pour tous les débarcadères du bayou Tèche et de la rivière Atchafalaya.

[illegible] pour Sunnyport, Churchville, Bayou et les débarcadères d'habitations de [illegible] seront l'objet d'une attention spéciale. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, Au No 17 de la rue Tchoupitoulas.

MERCREDI, 18 Janvier, à 5 heures P. M.

Le bateau à vapeur PEERLESS, capitaine H. M. Broad, commis Fred. Schmidt, partira pour la rivière Atchafalaya, Bayou Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Cypre-Mort, Jeanneret [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] HARE, au No 56 de la rue Carondelet, [illegible] au No 4 de la rue Tchoupitoulas. Ce bateau prendra du fret pour Church[illegible] et tous les débarcadères de la Rivière et de l'Atchafalaya. 17janv—2f

Pour la Côte, Lobdell Store et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BARTABLE," capitaine N. B. Barance, commis Allen Jamet, partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures, et tous les VENDREDIS, matin, à 10 heures. A son retour, il partira de Lobdell store les MARDIS et SAMEDIS SOIR.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 11 du Commercial Place.

POUR LA COTE ET HERMITAGE.
(Bi-Hebdomadaire.)

W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine,
S. S. Streck, commis,

[illegible] départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les JEUDIS matin, à 10 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, Encoignure des rues Delta et Commune. Le commis receveur est constamment sur la levée pour recevoir son fret. 11 août—

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine, Jas Mc Elroy, commis.

[illegible] la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge le DIMANCHE matin, à 10 heures, et tous les MERCREDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour des[illegible] les MARDIS et VENDREDIS matin. [illegible] est constamment sur la Levée pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 11 Conti.

La Côte et Donaldsonville.

Pour la Côte et Donaldsonville.—Trois voyages réguliers par semaine.—LA BELLE, J. [illegible] capitaine, J. E. Le Blanc, commis. [illegible] de la Nlle-Orléans tous les Dimanches [illegible] heures, et tous les Mardis et Jeudis, à [illegible]

[illegible] est sur la Levée à toute heure du jour pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à M. N. WOOD, [illegible] aux Nos 9 et 11 de la rue Delta.

Pour la côte et Donaldsonville.
Paquebot régulier de la côte—Trois voyages par semaine—HENRY TETE, [illegible] capitaine M. H. Landry. Départs de la Nlle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à midi, et dans de faire [illegible] il laissera Donaldsonville tous les mardis, jeudis et dimanches matin. Un commis est constamment sur la Levée, à la tête [illegible] pour recevoir du fret à tout heure. Pour fret ou passage, s'adresser à J. J. COMEAUX, No 26, Vieille Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. BIG HORN.
Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis. Part de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le commis receveur est toujours sur la Levée au pied de la rue Conti, pour recevoir son fret.

Arrangement d'hiver.

Ligne de Steamers de la Malle des États-Unis, entre la M. et la N° D.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer du marcheur et à basse pression

ABITA,
[illegible] Miller,

Partira pour les ports ci-dessus tous les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.

Retour: il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 6 heures du matin.

[illegible] ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui de l'arrivée du quai de bateau dont parler.

Le service sera régulier [illegible] même de mauvais temps ou de basses eaux.

L'Abita ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte.

COHEN M. SORIA, Aux Nos 16 et 20 de la rue du Pêcheur.

RESTAURANT COSMOPOLITE
RUE ROYALE, No. 11,
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la maison donne de mieux et toutes espèces de vins de choix. Les soupers, dîners, Repas de Noces, etc., y sont [illegible] Il y a des salons particuliers [illegible] Des chambres élégamment meublées [illegible] par semaine et par mois. [illegible] ouvert toute la nuit. 14 oct—1y

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées; il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors n'ils sont riches, ils tombent malades. lestomac brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: l'essai de boire des liqueurs fortes, buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, ainsi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités se retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et son effet d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux de la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charetées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870		$448,415 94
Savoir: Primes d'incendie	$189,429 55	
Primes de mer	172,205 72	
Primes de rivières	86,780 66	
		$448,415 94
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurances et diminution sur primes		109,141 41
Montant net des primes		$339,274 53
Pertes par l'incendie	$81,380 21	
Pertes sur mer	23,801 75	
Pertes sur les rivières	38,174 52	
	$143,356 55	
Taxes	20,236 61	
Dépenses et profits et pertes	87,811 00	
Intérêts du scrip non encore payé	31,744 88	
		$283,171 17
Bénéfice net		$76,103 36

L'Actif de la Compagnie est comme suit, estimé aux plus bas prix du marché, au comptant:

Placé en bons de la ville et autres bons	$ 40,300 00
... actions de banque et autres actions	31,014 00
... propriétés foncières	36,350 00
... scrip de compagnies d'assurance	
Effets à recevoir, sur hypothèque	54,125 00
Billets à recevoir, sur garanties, etc.	35,622 00
Primes en voie de recouvrement	37,305 00
En caisse, sur place et en Europe	166,417 00
	$610,059 27

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 21 mars 1870.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi 9 mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi, 9 mai prochain, date à partir de laquelle tout intérêt cessera.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

TRUSTEES.

Charles Briggs,	Jno Thornhill,
Ant Carrière,	John S Wallis,
Geo A Fosdick,	Geo Foster,
R Brugler,	Rudolph Sieg,
P Anderson,	H F Given,
A Fraeicha,	W C Black,
Geo W Dunbar,	Thos H Hunt,
E F Stockmeyer,	Chs Harold,
Geo W Hynson,	D Jamison,
A Montgomery,	R S Howard,
Henry J Voss,	Alf Bodille,
E Marquez,	Felix Larue,
Chas Wetzlar,	Aug Reine,
A Lecourt,	Frank Schroder,
Frank Williams,	G D Fisher,
Thomas Byrne,	C Pressprich,
	Richard Nugent.

Banque d'Épargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

61 .... RUE DU CAMP 61

JOS. S. COHEN, Président,
W. VAN NORDEN, Vice-Président,
JOHN S. WALTON, Trésorier.

Directeurs:
W. H. Thomas, David Wallace,
Henry Peychaud, Dr W. H. Holcombe.

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffres-fort à louer, et valeurs prises en dépôts. On se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes les valeurs, papiers, etc.—le tout à des conditions très modérées. 13 nov—1 a

CHEMINS DE FER.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA Nouvelle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

Avis aux Expéditeurs de Fret.

A partir [illegible] 1871, les connaissements [illegible] Orléans, par ce chemin, [illegible] Galveston, les stations sur la branche [illegible] et tous les points du chemin de fer de Mobile et de l'Ohio;

Pour Chattanooga et les points intermédiaires suivants:

Wetumpka, Calera, Randolph, Montevallo, [illegible] Oxford, [illegible] Cave Springs, Rome et Dalton.

Pour Knoxville, Cleveland, New Market, Mossy Creek, [illegible] Morristown, Russellville, Whitesburg, Rogersville Junction, Midway, Greeneville, Henderson, Jonesboro, Fullers, Limestone, Telfords, Johnsons, Carters, Union, Bristol, Lynchburg, &c. &c.

Macon et Pensacola;

Pour les points suivants de la Géorgie: West Point, Columbus, Macon, Fort Valley, Savannah, Augusta, Atlanta, &c;

Dans la Caroline du Sud, pour Columbia, Camden, Charleston, &c.

Pour Selma et tous les débarcadères de la rivière Alabama.

Les expéditeurs doivent se rappeler qu'il n'y a pas de transfert de marchandises

entre ici et Mobile par ce chemin de fer et que les taux sont aussi bas que ceux des autres voies.

Tous les connaissements doivent être signés soit au dépôt de fret, au pied de la rue Julia, soit au bureau général de fret, au coin des rues Camp et Commune, avant 3 heures du soir, pour les marchandises embarquées à 5½ P. M. le même jour. Si les connaissements ne sont pas présentés ainsi, les consignations ne seront pas expédiées avant le lendemain ou tant que les connaissements n'auront pas été signés.

Toutes les marchandises doivent porter clairement le nom du consignataire et sa destination.

J. R. KENDRICK, Surintendant-Général.
WM. J. PHELPS, Agent-Général pour le fret.
13 janv—

Voyageurs ATTENTION!!

[redacted]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, sans changement.

Le convoi express de 7 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté), et se relie à

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 5 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord,

Et vont à New-York en 70 heures!

Chars dortoirs neufs et élégants jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à 1 heure et demie du matin.

Le convoi malle " "

à 11 heures 5 minutes du matin.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—dans Flynn Building (bâtisse en fer.)

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt!

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. Q. SEWALL, Sur. gén. Ch. de fer Jackson.
J. B. MOREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.
23 juillet—

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

[redacted]

La division de Mobile, de ce Chemin de fer, sera ouverte au commerce

LUNDI, 21 NOVEMBRE 1870.

et les convois de passagers partiront comme suit de la Nouvelle-Orléans, du pied de la rue du Canal:

Pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs, Pascagoula et Mobile à 8 heures du matin, 3½ après-midi. Ils arriveront à Mobile à 1½ " après-midi. Et se relieront à Mobile avec

Le Chemin de Fer de Mobile et de l'Ohio et celui de Mobile et de Montgomery,

Pour tous les points
DU NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST.

Ils partiront de Mobile, pour la Nouvelle-Orléans, à 6 h. du matin et 11.30 du matin,
Et arriveront à 6:10 du soir.

Prix du passage de la Nlle-Orléans à Mobile, $6

Des trains de fret partiront d'une ville à l'autre tous les jours.

On reçoit le fret à la Nlle-Orléans, au pied de la rue Julia, tout 4 heures et demie de l'après-midi, et ce fret est livré à Mobile le lendemain matin, de bonne heure. Le taux est aussi bas que celui de toute autre voie.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, Salles 1 et 2, au premier, Bâtisse Story, au coin des rues Camp et Commune.

J. R. KENDRICK, Surintendant-Général.
Nlle-Orléans, 19 novembre 1870. 19 nov—

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.
Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

Le Chemin de fer central de l'Illinois et la Blue Line via Cairo, prend le fret de la Nlle-Orléans par les bateaux de première classe qui partent tous les jours, à 5 heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points au-delà, à l'Est et de l'Ouest. Les taux sont plus bas.

Les taux, les connaissements de la Nlle-Orléans par cette route, ne sont délivrés, signés et reconnus qu'au bureau général de cette Compagnie, au No 26 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs, en prenant cette voie, économisent les frais de drays et de transfert à Cairo; leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition n'en sont plus rapides.

JAMES T. TUCKER, Agent général.
8nov—6m

Chemin de fer Pontchartrain.

[redacted]

ARRANGEMENT D'HIVER.

Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir de lundi, 3 octobre 1870, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC.	DE LA VILLE.
5 heures du matin,	6 heures du matin,
7 " "	8 " "
9 " "	10 " "
11 " "	Midi,
1 " de l'après-midi,	2 heures de l'après-midi
3 " "	4 " "
5 " "	6 " du soir,
... du soir,	

Le Dimanche, les convois partiront de la rue Elysian Fields et du Lac toutes les heures après 8 heures du matin.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous les matins à 4 heures et du Lac une heure après le dernier convoi de départ.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et retour pour revenir.

GEO. PANDELY, Surintendant-Général.
4 oct—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Tèche et pour les Opélousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Blanger et pour Houma, sera transporté aux taux des bateaux à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera pas reçu de fret après 5 heures, m[illegible]

W mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Age

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE
—DE—
P. P. STEWART,

ŒIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté aujourd'hui au public avec UN ŒIL MOBILE et un PORTE-CENDRES, qui y ont été ajoutés. Je à reconnu que est le modèle le plus complet de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpassait tous les autres. LE NOUVEAU ŒIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on ôte le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.

Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. B. HOGAN,
No 25 de la rue du Canal.

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 27 févr—

BRILLIANT" DE BUCK.

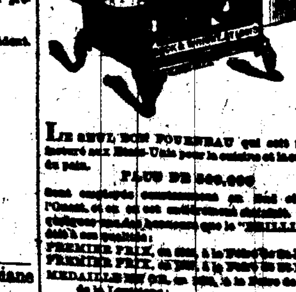

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux États-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 300,000

Sont employés [illegible] "BRILLIANT" [illegible]

PREMIER PRIX, [illegible]
PREMIER PRIX, [illegible]
MEDAILLE [illegible]

[illegible]

60 .... RUE DU CAMP 60

Et achetez un "BRILLIANT."

[illegible]

17 sept—1an 2dp

ASSOCIATION D'ASSURANCE de la Nouvelle-Orléans.

SEIZIEME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association [illegible] pour l'année finissant le 31 décembre 1870:

Primes d'incendie	$322,276 00	
Primes de mer	182,776 52	
Primes de rivières	168,[illegible]	
Total		$773,[illegible]
En moins—primes non expirées	$109,[illegible] 00	
En moins—primes remboursées	10,013 70	
En moins—réduction—(rebate)	6,337 36	
En moins—ré-assurances	16,367 35	141,[illegible]
Montant net des primes		529,[illegible]
Pertes par l'incendie	$97,070 62	
Pertes sur mer	128,[illegible] 62	
Pertes sur les rivières	47,[illegible] 87	
	$273,[illegible] 11	
Dépenses	52,[illegible] 02	
Profits et pertes	332 36	
Réservé pour pertes non réglées	32,050 00	
	$358,[illegible] 10	
Intérêt ou escompte	39,829 75	398,[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

—ACTIF—

En caisse	143,112 39
Effets et comptes à recevoir	188,[illegible] 67
Actions et obligations	16,250 00
Primes en voie de recouvrement	91,[illegible] 00
	$435,779 00
Billets pour actions—(stock notes)	500,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 janvier 1871.
G. LE GARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 2 janvier 1871, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de CINQUANTE POUR CENT, comptant — dividende qui sera payé à partir du 15 février prochain, par des crédits sur les billets fournis pour actions, au "pro rata" du montant de primes payé par chaque actionnaire.

C. CAVAROC, Président.
P. E. BERNARD, Vice-Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—Directeurs—

Chs. Cavaroc,	P. E. Bernard,
Chs. de Buyter,	S. Cambon,
A. Reichard,	C. Marinoni,
Léon Haas, Jr,	Arthur Poincy,
E. F. Mioton	Ant. Lanata,
W. Agar,	J. Eglé.

5 janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

164 .... RUE DU CANAL 164

SEIZIEME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$778,279 00	
Sur les risques de mer	124,884 32	
Sur les risques de rivières	272,843 02	
Total		$1,176,007 38
En moins—Primes sur risques non expirées		232,445 00
Montant net des primes le 31 mai 1870		$943,[illegible]
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible] 76	
Sur les risques de mer	34,540 00	
Sur les risques de rivières	31,000 00	
	$431,840 31	
Taxes	47,880 00	
Ré-assurances et primes remboursées	94,816 20	
	$[illegible] 00	
Intérêts, moins dépenses	15,[illegible] 00	$470,487 00
Bénéfice		$471,[illegible] 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	128,[illegible]
Bons de la ville	135,[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	121,[illegible]
Billets garantis par hypothèque	57,[illegible]
Billets garantis par nantissement	67,400 00
Effets à recevoir	46,417 00
Primes en voie de perception	69,[illegible]
Bons d'État	1,630 00
Scrip de compagnies d'assurances	1,[illegible]
Actions du Valette Dry Dock Co	12,[illegible]
" du Levee Steam Cotton Press	
" du Marine Dry Dock & Ship Yard Co	3,300 00
" du Southern Mutual Life Insurance Co	3,700 00
Bons hyp. de la Grand Lodge de la Louisiane	2,500 00
" Association des Turners	2,000 00
" Association de la salle des Odd Fellows	2,[illegible]
" Association du Marché de place	12,[illegible]
Jugement sur billets hypothécaires	12,[illegible]
En caisse	393,[illegible]
Total de l'actif	$1,544,[illegible]
Intérêt non réclamé et intérêt payable les juillet prochain sur tous les scrips émis de la Compagnie	$120,[illegible]
Montant de scrips pour les années 1867 et 1868 payables en juillet	$304,[illegible]
Primes non expirées le 31 mai 1870	$549,[illegible]
	$1,014,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juin 1870.
E. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 3 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes pour l'année qui finit le 31 mai 1870, dont le montant des certificats seront émis à partir du 5 juillet prochain; aussi de payer, à partir du LUNDI 4 de juillet prochain, les scrips de l'année 1867 et de l'année 1868, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips en circulation.

—Directeurs—

P. FOURCHY,	P. MASPERO,
D. MCCOARD,	M. PUIG,
P. CHOPPIN,	P. N. WILTZ,
A. E. BELL,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
	F. FERNANDEZ.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 61, rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

Primes reçues pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:			
Sur les risques d'incendie	$[illegible]		
Sur les risques de mer	[illegible]		
Sur les risques des rivières	[illegible]		
	$[illegible]		
A ajouter—Risques non déterminés pour 1868	[illegible]	$[illegible]	$644,[illegible]
A déduire—Risques non déterminés pour 1869	$1,611 00		
Primes remboursées	1,[illegible] 75		$[illegible]
Gains nets sur les primes de 1869			$[illegible] 47
Pertes payées durant la même période sur les risques d'incendie	$[illegible]		
Sur les risques de mer	[illegible]		
Sur les risques de rivière	[illegible]		$[illegible]
Taxes	$[illegible] 66		
Dépenses générales	[illegible]		
Escompte sur primes	[illegible]		
Réassurances	[illegible]		
Intérêts sur scrip	[illegible]		
Profits et pertes	[illegible]	151,[illegible]	
		$[illegible]	
Moins le compte d'escompte et d'intérêt		[illegible]	
Profit net		$113,[illegible]	

La Compagnie possède l'actif suivant,
ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR:

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte faite des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.
A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les Certificats de Profits des années, TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1869, [illegible] dividende de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur [illegible]

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1870:

John G. Gaines,	P. Hart,
J. C. Hicks,	Henry Renshaw,
E. Sloo,	[illegible]
J. H. Marks,	[illegible]
Chas. Macready,	[illegible]
Richard Flower,	[illegible]

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ
JAMES J. O'FALLON, Président.
E. M. BRITTON, Vice-Président.
[illegible]

DIRECTEURS:
[illegible]

Agence en Louisiane—No 22, Carondelet.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

ARTICLE I.

Cette Compagnie sera connue et désignée sous le nom de "LA SALAMANDRE" (SALAMANDER FIRE INS. CO.), et son domicile est, par les présentes, fixé et établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE II.

Cette Corporation est créée dans le but de faire les affaires d'assurance contre l'incendie, [illegible]

D'assurer les maisons, les magasins et autres bâtisses, les meubles, les marchandises et autres effets et propriétés contre les pertes et avaries occasionnées par l'incendie, en cette ville ou à la campagne.

Elle peut se faire réassurer contre un risque quelconque qu'elle peut avoir assuré ou prendre autrement.

ARTICLE III.

Cette Compagnie existera vingt-cinq ans, [illegible]

ARTICLE IV.

Les Officiers de la Corporation seront: un président, un secrétaire et les commis et employés que pourront nommer les Directeurs. La Direction sera composée de vingt personnes [illegible]

ARTICLE V.

Cette Corporation pourra acheter, vendre, hypothéquer, prendre, recevoir, garder, et d'une manière quelconque, acquérir des biens-fonds. Elle pourra citer et être citée, poursuivre et être poursuivie. [illegible]

ARTICLE VI.

La dite Corporation devra avoir un sceau, portant une devise et le nom de la Corporation.

ARTICLE VII.

Le capital de la Compagnie d'Assurance La Salamandre devra être de Trois Cent Mille piastres divisées en actions de Cent piastres.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Des reçus signés par le Président et le Secrétaire devront être délivrés aux souscripteurs [illegible]

ARTICLE IX.

Les souscriptions au capital de la Compagnie, après l'organisation de celle-ci, seront liées aux mêmes conditions que les souscriptions primitives.

[illegible]

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera responsable dans un cas quelconque, de pertes de la Compagnie au-delà du montant de son action [illegible]

ARTICLE XI.

Toutes les fois qu'il aura été nécessaire d'employer une partie quelconque du capital pour la liquidation de pertes, [illegible]

ARTICLE XII.

A la fin du mois de décembre de chaque année, un état annuel des affaires de la Compagnie devra être fait et publié. [illegible]

ARTICLE XIII.

Chaque action donnera au porteur droit à un vote [illegible]

ARTICLE XIV.

La Compagnie pourra commencer les affaires dès que deux cent mille piastres auront été souscrites, [illegible]

ARTICLE XV.

Les actionnaires dont les noms suivent composeront la première Direction. [illegible]

Charles Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. Villeraubé,
Domingo Falgé,	Arthur Ferrand,
J. Bailly Blanchard,	Charles Leeds,
Placide Forstall,	Émile Dupré,
Francois Gueydan,	Clément Millaudon,
Félix Limet,	Lloyd R. Coleman,
C. E. Girardey,	C. Tiblier,
M. A. de Lizardi,	Ant. Lanata,
Christian Roselius,	Louis Bezel.

ARTICLE XVI.

Les actionnaires de la Compagnie, à une assemblée générale [illegible] auront le pouvoir de faire des changements, additions ou modifications [illegible]

Ainsi fait et passé, à mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. John J. Barnett et Joseph W. Jones, témoins compétents, qui ont signé avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé:

Chas. Roman,	F. Limet,
James Wood,	B. Bailey,
Bodet, Gueydan Bros.	Lloyd R. Coleman, Agt.
T. Bailly Blanchard et autres.	
J. J. Barnett,	J. W. Jones, témoins.
	EDW. BARNETT, Not. Pub.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré en mon étude. En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon office, à la Nouvelle-Orléans, ce trentième jour de novembre 1870.

1er déc—1m EDW. BARNETT, Not. Pub.

PREMIER ÉTAT ANNUEL
(dix mois)
DE LA

Compagnie d'Assurance des Mechanics & Traders.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes en dix mois, du 1er novembre 1869 au 31 août 1870,		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
" " de mer	72,[illegible]	
" " de rivière	[illegible]	178,[illegible]
En moins — Pertes dans la même période:		
Sur risques d'incendie	13,[illegible]	
" " de mer	1,[illegible]	
" " de rivière	14,[illegible]	[illegible]
Réassurances	[illegible]	
Réductions (rebates)	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
		70,719 11
Dépenses générales, intérêt	[illegible]	
Taxes et licences	[illegible]	
Réservé pour risques non expirés		[illegible]
Bénéfice en dix mois		41,877 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	[illegible]
Effets à recevoir, pour prêt.	[illegible]
Effets à recevoir, escomptés	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Scrip de Compagnies d'Assurance Mutuelle	[illegible]
Passif:	
Intérêt sur capital payé	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
Chs. Roustrem, secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, aujourd'hui, ce dix-septième jour de septembre mil huit cent soixante-dix.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur le capital payé, à partir du 15 octobre 1870. [illegible]

LLOYD R. COLEMAN, Président.
Chs. Roustrem, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

[illegible]

Established in 1841.
FORSYTH'S U. S. STANDARD SCALES.

THE FIRST PREMIUMS AWARDED WHEREVER EXHIBITED.

200 Varieties Scales.

The above cut represents the FORSYTH SUSPENSION R. R. TRACK SCALE. They are also the only manufacturers of SUSPENSION HAY, COAL and STOCK SCALES, with Patent DOUBLE BEAMS AND GRADUATED PENDULUMS. These SCALES are specially adapted to wet and marshy localities, as they require NO PIT. The levers being overhead and protected from dirt, rust, dampness and ever locked weight and R. R. cars.

EVERY DESCRIPTION OF
DEEP AND SHALLOW PIT R. R. TRACK, HAY, COAL AND STOCK SCALES, R. R. DEPOT, WAREHOUSE, PLANTATION, DRUG, MARKET and GROCERS' SCALES.

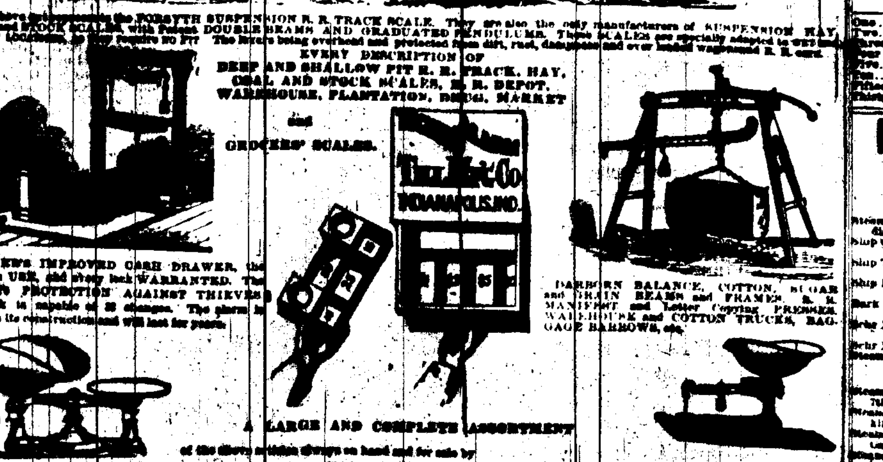

TUCKER'S IMPROVED CASH DRAWER, the BEST in USE, and every lock WARRANTED. The only safe PROTECTION AGAINST THIEVES. The lock is capable of 32 changes. The alarm is simple in its construction and will last for years.

DARBORN BALANCE, COTTON, SUGAR and GRAIN BEAMS and FRAMES. R. R. MANIFOLD and Letter Copying PRESSES. WAREHOUSE and COTTON TRUCKS, BAGGAGE BARROWS, etc.

A LARGE AND COMPLETE ASSORTMENT

of the above articles always on hand and for sale by

FORSYTH, ELLISON & CO.,
General Agents for the Gulf States, No. 46 Magazine street, N. O.

nov24 6m

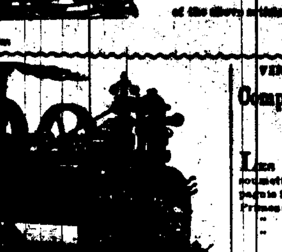

FONDERIE D'AMES

Machines Portatives

La satisfaction générale que donnent nos machines nous prouve que nous avons atteint notre but qui était de fournir la machine la meilleure, la plus solide et la plus durable qui se trouve sur le marché américain.

Nous avons reçu et nous continuons de recevoir les témoignages les plus flatteurs de leur supériorité sous le rapport de la puissance, de la simplicité et de la construction. Nous désirons que chacun [illegible] machines.

Nous avons en opération plus de six cents machines portatives dans presque tous les États de l'Union, donnant partout le plus entière satisfaction.

Toutes les machines sont faites sur des patrons différents, de manière à ce qu'elles puissent servir comme machines fixes.

WM. L. CUSHING, Seul Agent, Nouvelle-Orléans.

Demandez des circulaires.

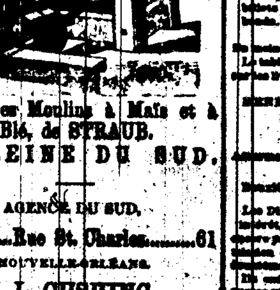

Véritables Moulins à Maïs et à Blé, de STRAUB.
LA REINE DU SUD.

AGENCE DU SUD,
61..........Rue St. Charles..........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

WM. L. CUSHING, Seul Agent.

AVIS.—Je me suis retiré des affaires à cause de mon grand âge, [illegible] successeur [illegible] STRAUB [illegible]

Ces moulins continueront à être faits des meilleurs matériaux français et seront construits avec le plus grand soin. [illegible]

ISAAC STRAUB.

Mon seul agent à la Nouvelle-Orléans est M. WM. L. CUSHING, [illegible] Straub's Genuine Queen of the South Corn Mills.

H. E. STRAUB, Successeur d'Isaac Straub.

DÉPOT DU SUD,
61..........St. Charles..........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

WM. L. CUSHING, Agent.

Le prix le plus élevé a été décerné, à la Foire d'État, à Har[illegible] Co. [illegible] l'immense déploiement [illegible] l'American Saw Co. [illegible] & Co. sont vendues à la Nlle-Orléans par W. L. Cushing aux prix de fabrique.

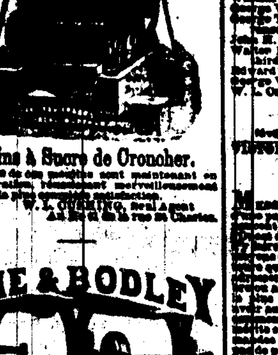

Moulins à Sucre de Oroncher.

Plus de 200 de ces moulins sont maintenant en pleine opération, [illegible]

W. L. CUSHING, Seul Agent
Au No 61 de la rue St Charles.

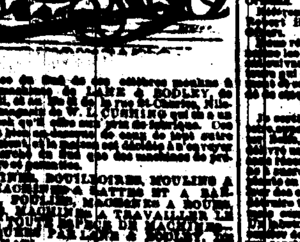

L'Agence du Sud de ces célèbres machines a été transférée de LANE & BODLEY, de Cincinnati, [illegible] au No 61 de la rue St. Charles, Nlle-Orléans, [illegible] W. L. CUSHING [illegible]

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A BATTRE ET A BROYER, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles.

24 nov

CLEMENT G. OVR vs Henr et Dame L. T. TAPON, [illegible]

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible]

L. E. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1870

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870:

Primes d'incendie dans l'année	$[illegible]	
" de mer	70,[illegible]	
" de rivières	167,[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes		$[illegible]
Remboursés et primes non-exprimées		22,[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes payées et estimées comme suit:		
Incendie	$[illegible]	
Mer	17,[illegible]	
Rivières	70,[illegible]	
Taxes payées et estimées. Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, etc.	[illegible]	
Escompte et autres, etc.	72,[illegible]	240,[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

Passif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$[illegible]	
Prêts sur bonnes hypothèques	[illegible]	$[illegible]
En caisse	[illegible]	
Propriétés foncières	[illegible]	
Bons de la ville consolidés	[illegible]	
Bons de la ville	[illegible]	
Actions de banques et autres actions	[illegible]	
Compagnie Vallette (dry dock)	15,[illegible]	
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres dettes	7,[illegible]	
En pour primes en voie de recouvrement	[illegible]	

La Compagnie a également des billets escomptés, actions et autres [illegible]

Scrip échus	$[illegible]
Scrip, échéant au scrip	50,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 mai 1870.
A. SHELLEY.

Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats de [illegible] payer, comptant, [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. H. RUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thos A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. H. Ruddecke,	Samuel B. Newman,
J. W. Stone,	J. J. Garrard,
[illegible]	A. Thompson,
[illegible]	S. Phelps,
[illegible]	H. R. Summers.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.

Frais de Taxe d'Acquisitions. — Aucune Frais d'[illegible]

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

[illegible]

État des Affaires.

Polices en vigueur	$[illegible]
Actif	2,[illegible]
Revenu Annuel	1,[illegible]
Pertes payées	[illegible]

OFFICIERS.

W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. MCADAM Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York.
John J. Crane, président Banque Republic.
William T. Hooker, Wall street.
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co).
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York.
Minot C. Morgan, banquier.
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company.
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats.
R. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.
Julius H. Pratt, négociant.
William W. Wright, négociant.
William J. Beer, négociant.
Edward Haight, [illegible]
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York.
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company.
John H. Sherwood, Park Place.
Walter S. Peckham, coin 5me Avenue et Twenty-third Street.
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey.
George W. Farlee, avocat.
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
Agent Général pour la Louisiane
[illegible] Paul Tulane.

VINCENT BOLIS .... A. A. PECOT

BOLIS & PECOT.

MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, [illegible]

Les demandes doivent être adressées à D. M. Pecot (bureau de poste de Cypremort, paroisse Ste Marie, La.) [illegible]

Références à la Nlle-Orléans—Pascal & Daley, Robert Hare, Price, Rice & Tupper, Renaud & Chalaron.

Nous référons les personnes intéressées à consulter les témoignages des planteurs qui ont fait l'essai de la charrue. [illegible]

—CERTIFICAT—

Je certifie que j'ai employé un instrument aratoire appelé charrue à sarcler inventée par M. Victor Bolis, de Ste Marie, [illegible]

E. MARTIN.

Nous soussignés, planteurs de Ste-Marie, [illegible]

J. C. Fay, ... J. Webster & Fay,
[illegible]

J. C. Fay [illegible]

J'AI VENDU CE JOUR à MESSRS. A. FERNANDEZ & CO. mon intérêt dans la Jackson Dry Goods Store.

Widow L. R. LARSON.

New Orleans, Jan. 11, 1871.

HAVING purchased the interest of Widow L. R. Larson in the Jackson Dry Goods Store, [illegible] A. FERNANDEZ & CO., who will attend to the liquidation of the old firm Widow L. R. Larson.

A. LARSON,
A. FERNANDEZ & CO.,
January 11, 1871.

Dr. Schenck

Advises Consumptives to go to Florida in Winter.

HAVING for the last thirty-five years devoted my whole time and attention to the study of lung diseases and consumption, I feel that I understand fully the course that ought to be pursued to restore a tolerably bad case of diseased lungs to healthy soundness. The first and most important step is for the patient to avoid taking cold, and the best of all places on this continent for this purpose, in winter, is Florida, well down in the State, where the temperature is regular, and not subject to such variations as in more Northern latitudes. Palatka is a point I can recommend. A good hotel is kept there by Peterman. Last winter I saw several persons there whose lungs had been badly diseased, but who, under the healing influence of the climate and my medicines, were getting well.

One hundred miles farther down the river is a point which I would prefer to Palatka, as the temperature is more even and the air dry and bracing. Mellonville and Enterprise are located there. I should give a decided preference to Mellonville. It is two miles from river or lake, and it seems almost impossible to take cold there. The tables in Florida might be better, and patients complain at times, but that is a good sign, as it indicates a return of appetite, and when this is the case they generally increase in flesh, and then the lungs must heal.

Jacksonville, Hibernia, Green Cove, and many other places in various parts of Florida, can be safely recommended to consumptives in winter. My reasons for saying so are that patients are less liable to take cold there than where there is a less even temperature, and it is not necessary to say that where a consumptive person exposes himself to frequent colds he is certain to die shortly. Therefore my advice is, go well down into the State out of the reach of prevailing east winds and fogs. Jacksonville, or almost any other of the localities I have named, will benefit those who are troubled with a torpid liver, a disordered stomach, deranged bowels, sore throat or cough, but for those whose lungs are diseased a more southern point is earnestly recommended.

For fifteen years prior to 1869, I was professionally in New York, Boston, Baltimore and Philadelphia every week, where I saw and examined on an average five hundred patients a week. A practice so extensive, embracing every possible phase of lung disease, has enabled me to understand the disease fully, and hence my caution in regard to taking cold. A person may take vast quantities of "Schenck's Pulmonic Syrup, Seaweed Tonic and Mandrake Pills," and yet die if he does not avoid taking cold.

In Florida, nearly everybody is using Schenck's Mandrake Pills, for the climate is more likely to produce bilious habits than more northern latitudes. It is a well established fact that natives of Florida rarely die of consumption, especially those of the southern part. On the other hand, in New England, one third, at least, of the population die of this terrible disease. In the Middle States it does not prevail so largely, still there are many thousands of cases there. What a large percentage of life would be saved if consumptives were as easily alarmed in regard to taking fresh colds as they are about scarlet fever, small-pox, etc. But they are not. They take what they term a little cold, which they are credulous enough to believe will wear off in a few days. They pay no attention to it, and hence it lays the foundation for another and another still, until the lungs are diseased beyond all hope for cure.

My advice to persons whose lungs are affected even slightly is to lay in a stock of Schenck's Pulmonic Syrup, Schenck's Seaweed Tonic and Schenck's Mandrake Pills and go to Florida. I recommend these particular medicines because I am thoroughly acquainted with their action. I know that where they are used in strict accordance with my directions they will do the work that is required. This accomplished, nature will do the rest. The physician who prescribes for cold, cough or night-sweats, and then advises the patient to walk or ride out every day, will be sure to have a corpse on his hands before long.

My plan is to give my three medicines, in accordance with the printed directions, except in some cases where a freer use of the Mandrake Pills is necessary. My object is to give tone to the stomach—to get up a good appetite. It is always a good sign when a patient begins to grow hungry. I have hopes of such. With a relish for food and the gratification of that relish comes good blood, and with it more flesh, which is closely followed by a healing of the lungs. Then the cough loosens and abates, the creeping chills and clammy night-sweats no longer prostrate and annoy, and the patient gets well, provided he avoids taking cold.

Now there are many consumptives who have not the means to go to Florida. The question may be asked, Is there no hope for such? Certainly there is. My advice to such is, and ever has been, to stay in a warm room during the winter, with a temperature of about seventy degrees, which should be kept regularly at that point, by means of a thermometer. Let such a patient take his exercise within the limits of his room by walking up and down as much as his strength will permit, in order to keep up a healthy circulation of the blood. I have cured thousands by this system, and can do so again. Consumption is as easily cured as any other disease if it is taken in time, and the proper kind of treatment is pursued. The fact stands undisputed on record that Schenck's Pulmonic Syrup, Mandrake Pills and Seaweed Tonic have cured very many of what seemed to be hopeless cases of consumption. Go where you will, you will be almost certain to find some poor consumptive who has been rescued from the very jaws of death by their use.

So far as the Mandrake Pills are concerned, everybody should keep a supply of them on hand. They act on the liver better than calomel, and leave none of its hurtful effects behind. In fact they are excellent in all cases where a purgative medicine is required. If you have partaken too freely of fruit and diarrhoea ensues, a dose of the Mandrakes will cure you. If you are subject to sick headache, take a dose of the Mandrakes and they will relieve you in two hours. If you would obviate the effect of a change of water, or the too free indulgence in fruit, take one of the Mandrakes every night, or every other night, and you may then drink water and eat watermelons, pears, apples, plums, peaches or corn, without the risk of being made sick by them. They will protect those who live in damp situations against chills and fevers. Try them. They are perfectly harmless. They can do you good only.

I have abandoned my professional visits to Boston and New York, but continue to see patients at my office, No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia, every Saturday, from 9 A. M. to 3 P. M. Those who wish a thorough examination with the Respirometer will be charged five dollars. The Respirometer declares the exact condition of the lungs, and patients can readily learn whether they are curable or not. But I desire it distinctly understood that the value of my medicines depends entirely upon their being taken strictly according to directions.

In conclusion, I will say that when persons take my medicines and their systems are brought into a healthy condition thereby, they are not so liable to take cold, yet no one with diseased lungs can bear a sudden change of atmosphere without the liability of greater or less irritation of the bronchial tubes.

Full directions in all languages accompany my medicines, so explicit and clear that any one can use them without consulting me, and can be bought from any druggist.

J. H. SCHENCK, M. D.,
No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia.

aout1 1y eod

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,
No. 61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869, viz:

On Fire Risks	$[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
	$[illegible]	
Add— Unterminated Risks for 1868	[illegible]	$[illegible]
Deduct— Unterminated Risks for 1869	$[illegible]	
Return Premiums	[illegible]	[illegible]
Net earned Premiums for 1869		$[illegible]
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	$[illegible]	
On Marine Risks	12,[illegible]	
On River Risks	[illegible]	$[illegible]
Taxes	$[illegible]	
General expenses	[illegible]	
Discounts on Premiums	[illegible]	
Reinsurances	[illegible]	
Interest on scrip	[illegible]	
Profit and Loss	[illegible]	$[illegible]
		$[illegible]
Less Discount and Interest account		$[illegible]
Net profit		$[illegible]

The Company have the following Assets, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:

[illegible] Consolidated and Railroad City Bonds	$[illegible]
10 Shares Bonds of the Grand Lodge of Louisiana	[illegible]
4 Bonds of the Odd Fellows' Hall Association	2,[illegible]
2 Bonds of the New Orleans Turners' Association	[illegible]
Shares Union Bank of Louisiana	1,[illegible]
" Mechanics' and Traders' Bank	[illegible]
" Louisiana State Bank	[illegible]
" Canal and Banking Company	[illegible]
" New Orleans Gas Light Co	[illegible]
" Citizens' Bank	[illegible]
" Crescent City Bank	[illegible]
Loans on Pledge	[illegible]
Loans on Mortgage	[illegible]
Bills Receivable	[illegible]
Scrip of other Insurance Companies	[illegible]
Uncollected Premiums	[illegible]
State and City Coupons not collected	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Cash on hand	[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace
for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. INTEREST on the outstanding certificates of profits, [illegible] THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the Scrip of the year 18[illegible], on and after the second Monday of February, 18[illegible]. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the net earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 31st day of March, 1870.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870.

John G. Gaines,	Paul Hart,
J. C. Hicks,	Henry Renshaw,
E. Sloo,	Chas. Wilson,
J. H. Marks,	[illegible]
Chas. Macready,	[illegible]
Richard Flower,	[illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.
Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JANUARY 17.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 month	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $6 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 month	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
TUESDAY, Jan. 17, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Harlan, Lewis, for Galveston and Indianola. C A Whitney & co
Ship Ulania, Fernald, for Liverpool. Hecker, Knox & co
Ship T P Sage, Creek, for Liverpool. W H Buddendorf
Ship Iroquois, Mellard, for Liverpool. W H Buddendorf
Bark Emma C Litchfield, Crockett, for Antwerp. Thorndike, Norton & co
Brig Mabel F Staple, Coffin, for New York. W Jones & co
Schr R D Post, Hanson, for Pensacola, J R Poole.
Steamer Commonwealth, Jordan, for Cairo.

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship St Louis, Whitehead, from New York 7th inst., to A Moulton—2d district.
Steamship Lavaca, Dalt, from Havana, to F W Perkins & co—1st district 15.
Steamship Morgan, Lockwood, from Indianola, via Galveston, to C A Whitney & co—1st district 2.
Steamship Wilmington, Cole, from Galveston to Bulkley, to O A Fox lick & co—Algiers.
Ship Brockville Thompson, from Newport, Wales, Nov 26, to master—4th district.
Bark Harvest Home, German, from Liverpool, Nov 27, to master—Pu[illegible].
Bark E A Kennedy, Morey, from Tybee, Nov 2, to C Cavaroc — 8th—3d district.
Brig William & Anthony, Webb, from Rio de Janeiro, Nov 14, to A M Abrahams—1st district.
Steamer Louise, Hopkins, from Mobile.
Lugger Washington, Robinson, from Pointe-à-la-Hache, to master—1st 3d district.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr La Belle, fm Tchefuncta—27,000 feet lumber.
Schr Martha D, fm Tchefuncta—23,000 feet lumber
Schr Kate Fallon, from Blind River—40 cords wood 600 staves.
Schr Elizabeth Ann, fm Blind River—40 cords wood
Schr Fomme D Or, fm Tchefuncta—[illegible] cords wood.
Schr S D Simms, fm Springfield—[illegible] cords wood & sks seed cotton
Schr Kosie, fm Blind River—7,000 staves.
Schr Lizzie Kellum fm Tchefuncta—30 cords wood
Schr Trumpla, from Pass Manchac—20 cords wood.
Schr Alzaryo, fm Tickfaw—25 cords wood.
Schr Kate, fm Lake Maurepas—25 cords wood & staves.
Schr Marion, from Tchefuncta—[illegible] cords wood.
Schr Indian Reed, fm Blind River—4 cords wood 14,000 staves.
Schr Victoria, fm Tchefuncta—[illegible] cords wood.
Schr Jeanville, fm Wadesborough—[illegible] cords wood.
Schr Quiet, fm Blind River—[illegible] cords wood.
Schr H B Miles, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand.
Schr Ann Mcdonald, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand
Schr Abee, fm Tangipahoa—25 cords wood.
Schr Eleonora, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Sidonia, fm Blind River—20,000 staves.
Schr Martha E, fm Pass Manchac—10 cords wood
Schr Herman No 2, from Bonfouca—10 cords wood.
Schr New stage, fm Tchefuncta—20 cords wood.
Schr Coincidence, fm Tchefuncta—30 cords wood.
Schr Celeste, fm Tchefuncta—14 cords wood.
Schr Flower, fm Tangipahoa—300 bbls shells.
Schr Celcas, fm Tangipahoa—20 cords wood.
Schr Maud, fm Tchefuncta—40 bbls sand.
Schr Lady Gay, fm Blind River—47 cords wood.
Schr Antoine R, from Blind River—10 cords wood
Schr City Belle, fm Blind River—20 cords wood.

STEAMBOATS.

St. John, Greathouse, from Lobdell's Store.
Bob Roy, Grove, from St Martinville.
Gladiola, Lee, from Minden.
Wade Hampton, Libano, from Port Adams.
Bart Abel, Barrance, from Lobdell's Store.
Era No 10, Thristown, from Jefferson.
Myrtle, Taylor, from Kennerville.
Hooper, King, from Bayou Lafourche.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Ocean, McLellan, from the Passes, towed down and to sea, 15th inst.: ship Genevieve Strickland—brought up ship Brockville and brig William and Anthony.

The towboat Irvanhoe, Lombard, from the Passes went down light—brought up bark Harvest Home and E A Kennedy.

Towboat Mary Alice, Dawson, from St Louis with 3 barges.

BELOW COMING UP.

Ship Kentuckian, Knowles, 14 days from Boston, to G A Fosdick & co.
Bark Gustav, Allen, 11 days from Barbados, W I, in ballast—to master.
Bark Mary Ann, Hamlyn, from Liverpool Nov 28, to Marqez, Knox & co.
Bark Meta, Claussen, from Cardiff Nov 29, to G B Oosburn & co.
Brig Leonard, Hawes, 11 days from Boston, to Thorndike & Norton.
Schr Hartstene, Olmsted, Dunham, from Cardiff Nov 26th, to master.

EXPORTS.

ROCKPORT—Per steamship Harlan—125 bbls 250 sks corn—For Galveston—[illegible] whisky 14 ton lead 100 bbls candies [illegible]
LIVERPOOL—Per ship Ulania—[illegible] bales cotton.
LIVERPOOL—Per ship T P Sage—[illegible] bales cotton 2000 staves.
LIVERPOOL—Per ship Iroquois—[illegible] bales cotton.
ANTWERP—Per bark E C Litchfield—[illegible] bales cotton [illegible]
NEW YORK—Per schr Mabel F Staple—[illegible] hhds sugar [illegible] bbls molasses 150 hf do.
PENSACOLA—Per schr R D Post—[illegible] sks corn [illegible] bbls whisky 1 bbl bacon [illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

LOBDELL'S STORE—Per steamer St John—[illegible] bales cotton [illegible]

ST MARTINSVILLE—Per steamer Rob Roy—[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Era No 10—[illegible] bales cotton [illegible]

MINDEN—Per steamer Gladiola—[illegible] bales cotton [illegible]

FORT ADAMS—Per steamer Wade Hampton—[illegible]

LOBDELL'S STORE—Per steamer Bart Able—[illegible]

BAYOU LAFOURCHE—Per steamer Hooper—[illegible]

UPPER COAST—Per steamer Myrtle—[illegible]

POINT A LA HACHE—Per lugger Washington—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

[illegible] bales cotton [illegible]

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. This, when coated with the Asbestos Roof coating, forms a strong elastic covering with a smooth surface of stone, which is proof against burning cinders or sparks, is adapted to all climates and to the most severe extremes, and can be readily applied, is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats, and Factories where the roof is liable to damage from acids.

It is insured by Insurance Companies at the same rate as tin roofs.

H. W. John's Lake Superior Fire-Proof Paint—The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Wood-work of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Iron Pipes and Boilers.

SABLE & DALSON, Agents for Louisiana, 116 Poydras street.

Agents for the celebrated French [illegible]
[illegible]
" " the Osborn Bird and Animal Cages.
" " "The Times" Cooking Stove.

[illegible]

J. Bontempe,
[illegible]

LIST OF VESSELS
JANUARY 16, 1871.
Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

[illegible]

BOSTON.

[illegible]

PHILADELPHIA.

[illegible]

ROCKPORT, ME.

Brig Lucy [illegible], Hall .... sld Dec 16

LIVERPOOL.

[illegible]

HULL, ENG.

Brig A R [illegible], Beaner .... sld Dec 17

NEWPORT, WALES.

[illegible]

BRISTOL, ENG

[illegible]

NEWCASTLE.

[illegible]

CARDIFF.

[illegible]

PORT MADOC.

Ship Druid, Williams .... sld Oct 26

BREMEN.

[illegible]

BROWERSHAVEN.

[illegible]

HAMBURG.

[illegible]

GENOA

Bark Asa .... [illegible] Nov 24

BORDEAUX.

[illegible]

MARSEILLES.

[illegible]

MALAGA.

[illegible]

RIO DE JANEIRO.

[illegible]

HONG KONG

[illegible]

ASPINWALL.

[illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1870		$[illegible]
Viz: Fire Premiums	$[illegible]	
Marine	[illegible]	
River	[illegible]	
Unearned and Return Premiums, Reinsurances and Rebates on Premiums		[illegible]
Net earned premiums		[illegible]
Fire Losses	$[illegible]	
Marine Losses	[illegible]	
River Losses	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Expenses, profit and loss, etc.	[illegible]	
Interest on scrip not yet redeemed	[illegible]	[illegible]
Net profit		[illegible]

The Company have the following Assets estimated at the cash market value:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 21st day of March, 1870.
P. C. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 9th May next.

The outstanding certificates of the issue of 1861 will be redeemed and paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 9th May next, from which date all interest thereon will cease.

A dividend of forty per cent. is declared on the net earned premiums entitled to participation, for which certificates will be issued on and after the first day of June next.

By order of the Board of Trustees,
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.

Charles Briggs,	Jno. Thornhill,
Ant. Carrière,	John S. Wallis,
Geo. A. Fosdick,	Geo. Foster,
R. Brugler,	Rudolph Sieg,
P. Anderson,	H. F. Given,
A. Fraeicha,	W. C. Black,
Geo. W. Dunbar,	Thos. H. Hunt,
E. F. Stockmeyer,	Chs. Harold,
Geo. W. Hynson,	D. Jamison,
A. Montgomery,	R. S. Howard,
Henry J. Voss,	Alf. Bodille,
E. Marquez,	Felix Larue,
Chas. Wetzlar,	Aug. Reine,
A. Lecourt,	Frank Schroder,
Frank Williams,	G. D. Fisher,
Thomas Byrne,	C. Pressprich,
Richard Nugent.	

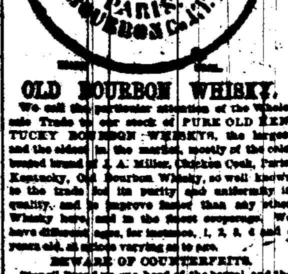

OLD BOURBON WHISKY.

We call the particular attention of the Wholesale Trade to our stock of PURE OLD KENTUCKY BOURBON WHISKYS, the largest and the oldest in the market, mostly of the celebrated brand of L. A. Miller, Chicken Cock, Paris, Kentucky, Old Bourbon Whisky, so well known to the trade for its purity and uniformity in quality, and to improve faster than any other Whisky by age, and in the finest cooperage. We have different ages, for instance, 1, 2, 3, 4 and 5 years old, at prices varying as to age.

BEWARE OF COUNTERFEITS.

Stencil Brand on one head of the barrel, and the burnt brand of the distillery upon the other, from Paris, Bourbon County, Ky.

Wholesale Dealers, Grocers and Druggists are invited to examine our stock.

FOR SALE, ALSO,

Provisions, Breadstuffs, Whiskys.

Orders solicited for the above Articles, and also promptly and carefully executed for the purchase of Cotton, India, Flax and Kentucky Bagging, Iron Ties, Sugar and Molasses, Coffee, Salt, Grain Hay, etc., by

[illegible] & CO.,
[illegible] MAGAZINE,
New Orleans, La.

IRISH ROOFING FELT.

[illegible] Exhibition of Paris, 1867.

DATE OF PATENT, October 24, [illegible] and May [illegible]

SEVERAL PRIZE MEDALS.

NEW PREPARED ROOFING (Uninflammable)

GEO. H. ANDERSON & SON,
SOLE MAKERS AND PATENTEES,

Manufacturers of Patent Roofing Felt, Ship Sheathing Felt, Sarking Felt, Hair Felt, &c., &c.

LAGANFIELD WORKS, BELFAST, and [illegible] street, London.

THIS NEW PREPARED PRODUCTION is easily cleaned, and can be applied on the roof without further trouble. It is easy of application, and does not require any repairs for a long time. It is also a perfect substitute for metal and other roofs. It is totally free of any frictions, which renders it an ideal covering, and unlike [illegible], will not propagate fire, [illegible] and is specially adaptable to hot climates [illegible]. The easy application and pleasing appearance render it a favorite Roofing material in the West Indies and other Colonies. Being light and compact for transport, it is of invaluable service to settlers, emigrants, [illegible] in far remote districts. [illegible] Common Asphalting on floors, [illegible] Counting-Houses, Office Floors, etc., it is a preservative against dampness and [illegible] the temperature. It is [illegible] wide, and made in rolls of 25 yards each.

J. C. BINGHAM & CO., Agents,
No 1 Carondelet street.

The Imperishable Perfume!

As a rule, the perfumes now in use have no permanency. Applied to the handkerchief, [illegible] How different is the [illegible] of Murray & Lanman's Florida Water! [illegible] handkerchief [illegible]